



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLÉRANS

COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GEERDENS,
Mme NISSATO, Mme TORRES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, M. GAUME, M. REVERSADE

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 1^{er} Août 2023 à l'unanimité.

N.B. : Concernant la fête de Clérans, le Président de l'Association Fêtes et Loisirs, M. Gérard MOURET, présente ses excuses pour l'empiètement du matériel de sonorisation sur l'enceinte du Monuments aux morts.

2. Travaux à la salle des fêtes

- Electricité : Le Conseil Municipal a voté, lors de la séance du 15 novembre 2022, les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et, lors de la séance du 1er août dernier, les lots menuiseries, isolation et chauffage ont été attribués. Concernant le lot électricité, après examen des devis des entreprises CESILLA (4 618 € TTC) et DELAYRE (4 794 € TTC), le Conseil municipal choisit l'entreprise CESILLA, suivant le vote :

CESILLA : 3 (M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY)

DELAYRE : 1 (Mme TORRES)

Abstention : 3 (M. BARBAT, M. GEERDENS, Mme NISSATO)

- Menuiseries : Le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis complémentaire de l'entreprise VERGNES concernant le remplacement de 2 portes et 2 fenêtres pour un montant de 7050,65 € TTC.

3. Evolution du contrat de travail de l'agent contractuel

Le contrat de mission temporaire de l'agent Samuel HELLRIGEL expire le 30 septembre 2023. Il ne sera pas renouvelé comme tel. M. le Maire propose de prolonger cet emploi pour une durée de 3 mois, jusqu'à la fin 2023, sous la forme d'un CDD (contrat à durée déterminée). L'année prochaine, le renouvellement se ferait pour une durée d'un an, la Commune devenant ainsi l'employeur direct.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Par ailleurs, pour compléter cette démarche à l'ensemble des agents de la Commune, le Conseil municipal décide de mettre en place une Commission chargée de déterminer les lignes directrices de gestion (orientations générales en matière de gestion des ressources humaines, la promotion ou encore la valorisation des parcours professionnels).

4. Inauguration du Monument aux morts

La nouvelle plaque a été installée sur le monument aux morts. Il reste à finaliser le lettrage. Le Conseil municipal propose que l'inauguration ait lieu le 21 octobre prochain à 11h30.

5. Questions diverses

- Voies communales : Le Conseil municipal retient le principe que soit retenue dans les prochains travaux la réfection de voies d'accès et de circulation au Bourg de Cause. Un devis sera demandé à l'entreprise ETR, pour un budget prévisionnel de 15 000 € maximum.
- Habitat : SOLIHA (association loi 1901 anciennement Réseau PACT et Réseau Habitat & Développement), dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat, propose de rencontrer les élus à la Mairie. La réunion aura lieu le 3 octobre 2023.
- Eau potable : M. MOURET présente, pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP DES DEUX RIVIERES. Il faut noter que depuis le changement de prestataire chargé de l'entretien des réseaux d'eau, le taux de fuites a été abaissé de 38 % à 25 %.
Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.
- Commission de contrôle des listes électorales : La Commission doit être renouvelée tous les 3 ans. Le Conseil, à l'unanimité, approuve la reconduction de la commission actuelle, composée de :

Conseiller municipal : M. Pascal GAUME (Suppléant : M. Marc GEERDENS)
Délégué de l'administration : M. Roland CROUE
Délégué du tribunal : M. Maxime REVERSADE

- M. le Maire fait part au Conseil municipal de la lettre envoyée à M. JACOBS, au Bourg de Clérans, lui demandant de respecter la réglementation concernant l'usage agricole de son terrain et les aménagements prévus à cet effet.
- Chemin de Combefer : M. le Maire signale que le chemin rural de Combefer a été dégradé par un exploitant forestier. Après visite sur place, le dit exploitant remettra le chemin en bon état. Il est rappelé que le chemin est mitoyen avec la commune de Liorac, et sert également de desserte incendie dans le cadre de la DFCI.
- Conflit de voisinage : M. le Maire signale une visite de la gendarmerie, pour conflit de voisinage, au lieu-dit « Bénéventie ». Le litige portait entre autres sur la présence de caméras de surveillance extérieure. M. le Maire propose de vérifier si celles-ci sont règlementaires (vue directe sur le voisinage et lieu public)

6. Prochaine réunion

24 octobre 2023 à 19h

Fin de la réunion : 22h30

Les comptes rendus précédents peuvent être consultés sur le site : www.causedeclerans.fr